

16 FEV. 2017

Service Aménagement Territorial

Réf. : JBB/RL/MC/17.054

Affaire suivie par Rénald LEFEBVRE

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place de la Mairie

62114 SAINS EN GOHELLE

Lille, le 13 février 2017

Siège Social

140 boulevard de la Liberté

CS 71177

59013 Lille cedex

Tél. : 03 20 88 67 00

Email : ch.agri-region@agriculture-npdc.fr

Antenne Arras

56 avenue Roger Salengro

BP 80039

62051 Saint Laurent Blangy cedex

Tél. : 03 21 60 57 57

Email : ch.agri-arras@agriculture-npdc.fr

Antenne Lille

140 boulevard de la Liberté

CS 71177

59013 Lille cedex

Tél. : 03 20 88 67 00

Email : ch.agri-lille@agriculture-npdc.fr

Objet : PLU de Sains en Gohelle. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.
Consultation des personnes publiques associées.

Monsieur le Maire,

Par courrier, vous nous avez communiqué le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin que, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, nous puissions émettre notre avis et nous vous en remercions.

Tout d'abord, nous remarquons que le rapport de présentation comprend un diagnostic agricole assez complet (page 53 à 58), avec une carte de localisation des exploitations ainsi que des parcelles exploitées et notamment une carte présentant les dessertes agricoles. Ces explications sont des points importants qui permettent de mieux appréhender l'activité agricole qui est importante sur la commune.

Sur le projet de zonage, les différentes réunions d'élaboration qui ont eu lieu en mairie, ont permis le retour en zone agricole de nombreux projets (zone d'extension de Loisinord, zone d'urbanisation à vocation d'habitat 1AU et 2AU), préservant ainsi une grande partie de terres agricoles.

Concernant le projet de zone d'activité porté par le SIVOM (zone 1AUa), il reste limité en taille par rapport à l'ancienne zone inscrite au POS, néanmoins, nous souhaitons vous informer que son découpage reste défavorable aux exploitants concernés puisqu'il coupe des parcelles agricoles en deux parties sur leurs longueurs, rendant difficile l'exploitation future des parties restantes. Nous regrettons aussi que malgré nos discussions, la friche des établissements Leclercq sur Noeux les Mines n'a pas pu être repris pour réaliser ce projet qui reste à notre sens la meilleure solution afin de préserver le maximum de terres agricoles.

Les différents projets de zones à urbaniser : zone à vocation d'habitat (1AUH) et à vocation artisanale (1AUe et 1AUA) impacte plus ou moins fortement les exploitants. Aussi, nous souhaitons qu'une étude d'impact sur les exploitations agricoles soit réalisée (qui est concernés ? Sur combien d'hectares ? Quel pourcentage de son exploitation ? Est-ce des terres de bonne qualité ? etc...), ceci afin de connaître réellement l'impact sur chaque exploitation agricole de la commune et d'évaluer, voir prioriser certains aménagements dans le temps.

Sur le plan de zonage, un secteur naturel (zone N) est inscrit sur un ancien cavalier, entre la rue des Claires Fontaines et la départementale 188, qui n'existe plus, le cadastre n'étant certainement pas à jour. Nous demandons que ce secteur soit repris en zone agricole (zone A).

De même, nous observons qu'une parcelle agricole à l'ouest de la commune, proche de la zone AUe en limite avec la commune d'Hersin-Coupigny est classée en zone naturelle (zone N). Cette parcelle est cultivée et nous demandons qu'elle soit reclassée en zone agricole (zone A).

Plusieurs chemins agricoles n'ont pas été répertoriés au titre de l'article L 151-38 du code de l'urbanisme, nous demandons que l'ensemble des chemins soient repris (au nord de la commune, en limite de Mazingarbe et aussi en limite de la commune d'Hersin-Coupigny).

Nous n'avons pas d'autres remarques sur le reste du document.

Nous restons à votre disposition pour discuter des modifications afférentes et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président,


Jean-Bernard BAYARD